

Règlement du Concours de dessin LA NATURE NOUS ÉMERVEILLE

ARTICLE 1 :

La société Les éditions du Ricochet (RCS Draguignan FR429804768) au capital de 7820,60 euros (ci-après nommé l'« Éditeur ») dont le siège social est situé 604 ancien chemin d'Aups 83690 Tourtour, organise **du 21 mars 2020 au 31 octobre 2020** un concours de dessin gratuit sans obligation d'achat ci-après nommé « La nature nous émerveille », qui fait appel aux talents artistiques des enfants participants selon les modalités du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le Prix est ouvert à toute personne mineure de 4 à 12 ans résidant en France, en Belgique ou en Suisse participant (ci-après dénommée individuellement l'« Enfant » et collectivement les « Enfants ») sous le contrôle de ses parents ou représentants légaux, à l'exclusion des enfants des collaborateurs des éditions du Ricochet et des personnes qui participent à l'organisation et à la mise en œuvre de ce Prix.

La participation au Prix est strictement limitée à une œuvre graphique par Enfant. S'il est constaté qu'un Enfant a adressé plusieurs œuvres graphiques, sa participation ne sera pas retenue.

ARTICLE 3 :

Les modalités de participation au Prix sont les suivantes :

- Peut concourir toute œuvre graphique réalisée autour du thème La nature nous émerveille, sur n'importe quel support et avec n'importe quel matériel et outils.
- L'œuvre graphique doit être une création artistique et ne doit pas être une copie d'une œuvre préexistante.
- Aucun autre critère limitatif n'est donné par les organisateurs.
- Les noms et coordonnées de l'Auteur ne devront pas figurer sur l'œuvre graphique.
- Pour participer au Concours, il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide.

Le Participant au Concours doit :

- **envoyer son œuvre graphique** entre le 21 mars 2020 et le 31 octobre 2020 à 23 h 59, le cachet de La Poste faisant foi à : **Éditions du Ricochet, 24 rue de Paris, 92190 Meudon.**
- **indiquer sur une feuille libre, son nom, son âge, son adresse postale et son adresse email.**
- indiquer le cas échéant « Je souhaite recevoir par courrier électronique les informations sur les parutions des éditions du Ricochet ».

ARTICLE 4 :

Sera considéré comme nul tout envoi ne respectant pas l'ensemble des conditions du présent règlement, notamment :

- Tout envoi adressé après la date limite, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer
- Toute participation ne respectant pas les modalités prévues à l'article 3.

ARTICLE 5 :

Un jury, composé de deux personnes travaillant aux Editions du Ricochet, des illustratrices Chloé du Colombier, Capucine Mazille et deux professionnels du livre désignées par Les Editions du Ricochet, se réuniront d'ici la fin du mois de novembre 2020. Chaque personne bénéficiera d'une voix. Les œuvres graphiques seront ainsi classées, selon deux catégories d'âge des Enfants participants ; 4 à 7 ans et 8 à 12. Les 1er, 2nd et 3e de chaque catégorie seront les Enfants ayant obtenu le plus de voix dans sa catégorie. En cas d'égalité parfaite entre plusieurs œuvres graphiques, l'Éditeur départagera pour désigner trois gagnants par catégorie, dont les œuvres auront été considérées comme les plus créatives à la majorité par les membres du jury.

Les noms des gagnants par catégorie seront publiés le 1er décembre sur le compte Facebook des éditions du Ricochet.

Les gagnants seront également directement prévenus personnellement par un courriel.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui demeureront souveraines. Les œuvres non retenues ne seront pas retournés aux Enfants.

ARTICLE 6 :

Les Enfants de chaque catégorie arrivés en 1re position en fonction du vote des membres du jury recevront un cours particulier d'une matinée de 9h30 à 12h avec l'illustratrice Chloé du Colombier (catégorie 4 à 7 ans) ou Capucine Mazille (8 - 12 ans) comprenant la découverte de son travail d'illustratrice et un atelier de dessin autour de la réalisation d'œuvres graphiques. La date sera fixée d'un commun accord entre l'Enfant, sa famille et l'illustratrice avant le 30 mars 2021. Le lieu sera en région parisienne. L'Enfant devra se rendre à cette matinée accompagné d'un adulte détenant l'autorité parentale.

Les frais de transport et tous les autres frais occasionnés autre que l'atelier seront à la charge de la famille. Si après trois propositions de date de l'illustratrice, aucune d'entre elles ne pourrait être confirmée, l'Éditeur se réserve le droit de faire profiter le 1er prix à l'Enfant arrivé en 2e position.

L'éditeur ne sera en aucun cas responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de cette matinée et/ou du trajet pour s'y rendre

ou en repartir. Le voyage et la matinée se dérouleront sous la vigilance du parent ou de l'adulte détenant l'autorité parentale.

Les enfants arrivant en 2e et 3e position dans chaque catégorie recevront un livre dédié par Chloé du Colombier (catégorie 4-7 ans) ou Capucine Mazille (catégorie 8-12 ans).

ARTICLE 7 :

Les informations recueillies par Les éditions du Ricochet bénéficient de la protection de la loi «Informatique et Libertés» n° 78.17 du 6 janvier 1978, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès des Editions du Ricochet, 604 ancien chemin d'Aups 83690 Tourtour

ARTICLE 8 :

Les Enfants lauréats dans chaque catégorie autorisent l'Éditeur à utiliser son nom, son prénom et son œuvre graphique dans les supports de communication interne et externe liés au concours.

ARTICLE 9 :

L'Éditeur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 :

Toute participation au Prix implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée souverainement par l'Éditeur.

Toute contestation relative au Prix ne pourra être prise en compte au-delà du 31 décembre 2020.

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux juridictions françaises.

Le présent règlement est consultable sur toute la durée du Prix sur le site www.editionsduricochet.com